



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé: 15
 Nombre de Conseillers en exercice: 15
 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance: 11

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRESENTS : Vincent BEILLARD ; Annie MORIN ; André ODDON ; Michel GAUTHERON ; Christine SEUX ; Fernand KARAGIANNIS (procuration pour Joachim HIRSCHLER) ; Agnès HATTON (procuration pour Patrick THEVENET) ; Isabelle RAFFNER ; Sabine GIRARD ; Josselyne BOUGARD (procuration pour David GOURDANT) ; François PEGON (procuration pour Freddy MARTIN).

ABSENTS EXCUSÉS : Patrick THEVENET; Joachim HIRSCHLER; David GOURDANT; Freddy MARTIN

Date de la convocation : 12 mars 2018

Secrétaire de séance : Agnès HATTON

Ordre du jour :

N°	Points
1	Taux de fiscalité locale 2018
2	Compte administratif 2017 du budget général et affectation de résultat
3	Compte administratif 2017 du budget du service eau et assainissement et affectation de résultat
4	Compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement communal et affectation de résultat
5	Compte de gestion 2017 (budget général)
6	Compte de gestion 2017 (budget eau et assainissement)
7	Compte de gestion 2017 (budget annexe du lotissement communal)
8	Budget général – affectation de résultat n-1
9	Budget eau assainissement – affectation de résultat n-1
10	Budget annexe lotissement – affectation de résultat n-1
11	Budget général – vote du budget primitif pour 2018
12	Budget eau et assainissement – vote du budget primitif pour 2018
13	Budget annexe lotissement communal – vote du budget primitif pour 2018
14	Subventions aux associations d'intérêt local
15	Adhésion de la commune de SUZE au SIGMA.
16	Projet de mise en sécurité des écoles
17	Tarifs de l'eau et de l'assainissement
18	Actualisation du plan de financement (phase PRO) maison médicale/demande de DETR
19	Renforcement du réseau BT à partir du poste PLANCHETIEU (100% SDED)

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération (n°20) relative à la tarification de la cantine aux communes membres et non membres du SIVU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ADOpte la modification de l'ordre du jour telle qu'énoncée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- **ADOpte du compte-rendu du dernier conseil municipal**

1. Taux de fiscalité locale 2018

Madame Agnès HATTON explique que la commune a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux par l'intermédiaire de l'évolution des taux. Elle précise que ni les taux, ni les bases ne seront réévalués en 2018. La réévaluation des bases ayant eu lieu en 2010.

Dans ces conditions, il est proposé les taux suivants pour 2018 :

	Taux 2014 à Saillans	Taux 2015 à Saillans	Taux 2016 à Saillans	Taux 2017 à Saillans	Taux 2018 à Saillans
Taxe habitation	19,66	19,66	19,66	19,66	19,66
Taxe foncière bâti	14,78	14,78	14,78	14,78	14,78
Taxe foncière non bâti	40,32	40,32	40,32	40,32	40,32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

-FIXE comme indiqué ci-dessus les taux des impôts locaux pour l'année 2018,

-AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

2. Compte administratif 2017 du budget général et affectation de résultat

Madame Agnès HATTON expose le bilan d'exécution du budget général pour l'année 2017 par chapitre et explique que seul le compte de gestion provisoire a été délivré à la commune de Saillans ce jour.

Monsieur François PEGON fait remarquer que les dépenses de fonctionnement et notamment celles relatives au chapitre 11 ont augmenté de 30% alors qu'une baisse de près de 190 000 € est à noter côté recettes de fonctionnement.

Madame Agnès HATTON explique qu'une partie de la hausse des dépenses de fonctionnement est liée à des obligations réglementaires (mise en place des Temps d'Activité Périscolaires) et également à des choix politiques (médiation sociale).

Monsieur François PEGON s'inquiète notamment des pertes de recettes de fonctionnement à venir avec la suppression à terme de la DSR liée à la notion de bourg centre de la commune de Saillans.

Monsieur François PEGON note que l'excédent de fonctionnement a été fortement impacté depuis 2017.

Madame Agnès HATTON explique que les solutions possibles pour augmenter les recettes sont soit de

vendre le patrimoine communal (ce qui n'est pas une volonté politique actuellement) soit de réaliser des emprunts.

Même si l'endettement de la commune de Saillans, au regard des communes de la même strate est correct, la commune de Saillans ne souhaite pas contractualiser de nouvel emprunt : le bien-fondé de cette décision est confirmé par la cour régionale des comptes.

Monsieur François PEGON trouve cela regrettable car la commune n'investit plus assez au regard de sa capacité financière notamment si le taux de subventions est important.

Madame Annie MORIN intervient en ajoutant que la conjoncture a changé et que les subventions sollicitées ne sont pas toujours obtenues. Nos partenaires (Etat, Département de la Drôme) sont moins généreux qu'auparavant.

Pour Monsieur François PEGON les emprunts actuels sont renégociables et les indemnités actuarielles également. Madame Agnès HATTON explique que des rendez-vous avec les organismes financeurs ont été pris et que les gains espérés ne sont pas intéressants au regard d'emprunts relativement récents.

Pour Monsieur François PEGON, c'est la capacité d'investissement qui fait la richesse d'une commune.

Monsieur le Maire rajoute que les recettes sont, par ailleurs, encaissées avec un décalage temps qu'il faut considérer du point de vue de la trésorerie. Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'il souhaite focaliser certaines dépenses sur les formations du personnels (dépenses non considérées comme un investissement du point de vue comptable mais qui sont considérées comme telles par l'équipe municipale actuelle)

Monsieur François PEGON regrette que la perspective de la suppression de la taxe d'habitation ne soit pas anticipée et que l'investissement ne soit pas une priorité pour l'équipe actuelle.

Monsieur le Maire réexplique que les projets présentés par la municipalité sont le plus souvent des projets voulus et présentés par les habitants.

Madame Agnès HATTON rassure Monsieur François PEGON et lui indique qu'il verra les investissements et leurs montants dans les tableaux présentés.

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget général
Dépenses	1 016 608.11 €
Recettes	1 309 318.55 €
Solde	292 710.44 €
Résultat antérieur	491 957.53 €
Résultat consolidé	784 667.97 €

Tableau de synthèse - investissement

	Budget général
Dépenses	435 102.28 €
Recettes	337 600.05 €
Bilan	-97 502.23 €
Résultat antérieur	320 749.09 €
Résultat consolidé	223 246.86 €

Le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (2 contre : François PEGON et Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'année 2017 tel que présenté.

3. Compte administratif 2017 du budget du service eau et assainissement et affectation de résultat

Madame Agnès HATTON expose le bilan d'exécution du budget eau/assainissement pour l'année 2017.

Monsieur François PEGON demande pourquoi le produit des ventes a diminué depuis l'année dernière : est-ce lié à l'apurement des dettes ?

Madame Annie MORIN informe que la Trésorerie souhaite que les créances admises en non-valeur ou éteintes soit prises en compte encore cette année.

Monsieur le Maire rappelle que c'est encore un choix politique et non une obligation. En revanche des erreurs de logiciel ont encore été constatées courant 2017 et c'est pour cela qu'une formation s'est avérée nécessaire auprès des agents en charge de la facturation.

Monsieur François PEGON demande quel est le taux de renouvellement des compteurs d'eau.

Monsieur GAUTHERON Michel indique qu'il est d'environ 50 par an (remplacements et pose de nouveaux compteurs compris). Monsieur le Maire indique qu'un travail sur la recherche de fuites est toujours en cours.

Madame Agnès HATTON indique que la commune a par ailleurs adhéré au SIGMA et que cette adhésion était nécessaire car assurer le contrôle en régie était difficile pour l'équipe technique.

Monsieur André ODDON explique que le rendement du réseau d'eau potable était de 66% en 2015, 70% en 2016 et sera certainement encore en progression en 2017.

Enfin, Monsieur François PEGON demande quelle est la position de l'équipe municipale sur le transfert de la compétence eau potable à l'intercommunalité.

Madame Agnès HATTON indique que les débats tendent à remettre le transfert de compétence à 2026 mais que le texte en vigueur à ce jour est 2020. Monsieur André OODON indique qu'une proposition de loi est en cours et que les sénateurs seraient favorables à une possibilité de choix par les communes pour 2026.

Madame Agnès HATTON termine en expliquant que la CCCPS ne souhaite pas reprendre cette compétence tant qu'elle sera optionnelle.

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget eau et assainissement
Dépenses	334 756.48 €
Recettes	411 463.03 €
Solde	76 706.55 €
Résultat antérieur	376 872.60 €
Résultat consolidé	453 579.15 €

Tableau de synthèse - investissement

	Budget eau et assainissement
Dépenses	81 832.58€
Recettes	376 304.46 €
Bilan	294 471.88€
Résultat antérieur	30 076.09 €
Résultat consolidé	324 547.97 €

Le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (1 contre : François PEGON et 1 abstention : Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte administratif du service eau et assainissement pour l'année 2017 tel que présenté.

4. Compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement communal et affectation de résultat

Madame Agnès HATTON expose le bilan d'exécution du budget annexe du lotissement communal pour l'année 2017.

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget annexe lotissement communal.
Dépenses	13 434.04 €
Recettes	0.00 €
Solde	-13 434.04 €
Résultat antérieur	-17 596.34 €
Résultat consolidé	-31 030.38 €

Tableau de synthèse - investissement

	Budget annexe lotissement communal
Dépenses	0.00 €
Recettes	41.00 €
Bilan	0.00 €
Résultat antérieur	0.00 €
Résultat consolidé	41.00 €

Le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte administratif du budget annexe du lotissement communal pour l'année 2017 tel que présenté.

5. Compte de gestion 2017 (budget général)

Madame Agnès HATTON rappelle au Conseil la délibération du conseil municipal par laquelle le compte administratif du budget général a été approuvé.

Elle indique que le compte de gestion définitif n'est pas encore parvenu à la commune à ce jour mais propose d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de Crest dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif rappelés ci-dessous :

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget général
Dépenses	1 016 608.11 €
Recettes	1 309 318.55 €
Solde	292 710.44 €
Résultat antérieur	491 957.53 €
Résultat consolidé	784 667.97 €

Tableau de synthèse - investissement

	Budget général
Dépenses	435 102.28 €
Recettes	337 600.05 €
Bilan	-97 502.23 €
Résultat antérieur	320 749.09 €
Résultat consolidé	223 246.86 €

Monsieur François PEGON ne souhaite pas voter ce compte de gestion car celui-ci n'est pas encore définitif à l'heure où le vote a lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (2 contre : François PEGON et Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget général,

6. Compte de gestion 2017 (budget eau et assainissement)

Madame Agnès HATTON rappelle au Conseil la délibération du conseil municipal par laquelle le compte administratif du budget du service eau et assainissement a été approuvé. Elle propose d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de Crest dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif rappelés ci-dessous :

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget eau et assainissement
Dépenses	334756.48 €
Recettes	411463.03 €
Solde	76 706.55 €
Résultat antérieur	376 872.60 €
Résultat consolidé	453 579.15 €

Tableau de synthèse - investissement

	Budget eau et assainissement
Dépenses	81 832.58 €
Recettes	376 304.46 €
Bilan	294 471.88 €
Résultat antérieur	30 076.09 €
Résultat consolidé	324 487.97 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (2 abstentions : François PEGON et Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés
APPROUVE le compte de gestion 2017 du service eau et assainissement.*

7. Compte de gestion 2017 (budget annexe du lotissement communal)

Madame Agnès HATTON rappelle au Conseil la délibération du conseil municipal par laquelle le compte administratif du budget du service eau et assainissement a été approuvé. Elle propose d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de Crest dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif rappelés ci-dessous :

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget annexe lotissement communal
Dépenses	13 434.04 €
Recettes	0.00 €
Solde	-13 434.04 €
Résultat antérieur	-17 596.34 €
Résultat consolidé	-31 030.38 €

Tableau de synthèse - investissement

	Budget annexe lotissement communal
Dépenses	0.00 €
Recettes	41.00 €
Bilan	0.00 €
Résultat antérieur	0.00 €
Résultat consolidé	41.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe du lotissement communal.

8. Budget général – affectation de résultat n-1

Madame Agnès HATTON rappelle constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 469 423.56 €		
INVEST	320 749.09 €		- 97 502.23 €		- 428 246.56 €	-204 999.70 €
FONCT	491 957.53 €	69 033,44 €	292 710.44 €	41 177.00 € Recettes		715 634.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	715 634.53 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- 204 999.70 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	510 634.83 €
Total affecté au c/ 1068 :	- 204 999.70 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (2 abstentions : François PEGON et Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

**- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :
excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de 510 634.83€**

9. Budget eau assainissement – affectation de résultat n-1

Madame Agnès HATTON rappelle constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	30 076.09 €		264 395,79 €	Dépenses 257 253.53 €	- 230 992.53 €	63 479.35 €
				26 700.00 €		
FONCT	376 812.60 €	258 928,37 €	-41 177,68 €	Recettes		76 706.55 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	76 706.55 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	76 706.55 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (2 abstentions : François PEGON et Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

*- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :
excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de 76 706.55 €*

10. Budget annexe lotissement – affectation de résultat n-1

Madame Agnès HATTON rappelle constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			41.00 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	41.00 €
				0.00 €		
FONCT	-17 596.34 €		-13 434.04 €	Recettes		-31 030.38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	0.00 €
---	--------

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	-31 030.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- APPROUVE le déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) de 31 030.38 €

11. Budget général – vote du budget primitif pour 2018

Madame Agnès HATTON fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 1 727 240.83 € (section de fonctionnement) et 1 585 946.63 € (section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (2 contre : François PEGON et Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- *ADOPTE par chapitres le budget primitif 2018 de la commune (M14), qui s'élève, de manière équilibrée pour chaque section en dépenses et recettes à :*
1 727 240.83 € en fonctionnement,
1 585 946.63 € en investissement
- *AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.*

12. Budget eau et assainissement – vote du budget primitif pour 2018

Madame Agnès HATTON fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 341 534.70 € (section d'exploitation) et 546 470.68 € (section d'investissement). Monsieur François PEGON demande si d'autres réfections de réseaux ne sont pas nécessaires pour l'opération de la Gare. Monsieur Michel GAUTHERON indique que les réseaux autres sont existants et ne méritent pas d'être rénovés. Aucune subvention n'est demandée pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (2 abstentions : François PEGON et Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- *ADOPTE par chapitres le budget primitif 2017 de la commune (M49), qui s'élève, de manière équilibrée pour chaque section en dépenses et recettes à :*
341 534.70 € en exploitation,
546 470.68 € en investissement
- *AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.*

13. Budget annexe lotissement communal – vote du budget primitif pour 2018

Madame Annie MORIN fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 797 106 € (section de fonctionnement) et en section d'investissement à 272 537.37 € (en dépenses) et à 439 400 € (en recettes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- ADOPTE par chapitres le budget primitif 2018 de la commune (M14), qui s'élève, de manière équilibrée pour la section de fonctionnement en dépenses et recettes à :
797 106 € (en fonctionnement),
- ADOPTE par chapitres le budget primitif 2018 de la commune (M14), qui s'élève, pour la section d'investissement
272 537.37€ (en dépenses)
439 400 € (en recettes)
- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

14. Subventions aux associations d'intérêt local :

Madame Josselyne BOUGARD présente, après examen des demandes reçues, la liste des subventions attribuées. Monsieur François PEGON rappelle qu'il avait souhaité disposer du budget alloué sur les exercices précédents pour connaître l'évolution.

Madame Annie MORIN lui transmettra le tableau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (2 abstentions : François PEGON et Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ALLOUE une subvention aux associations d'intérêt local ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS DEMANDES DE SUBVENTIONS		Budget 2018 23 000,00 €	
Nom	Activités	Demandes	Proposé et Acté en Comité de Pilotage
Anguille Sous Roche	Gestion du Festival annuel du Polar	1 500,00 €	1 200,00 €
Basket club Crest-Saillans	Pratique du Basket	1 000,00 €	750,00 €
Baze d'Art	Diffusion culturelle et artistique Spectacles et Evènements	2 500,00 €	500,00 €
Canoë Club Rivière Drôme	Pratique du Canoë-kayak Ecole de pagaie	500,00 €	500,00 €
Le Forum Ancien Club Informatique	Club Informatique Espace Co-working	2 000,00 €	1 800,00 €
Equisens	Découverte de la pratique de l'équitation et du cheval comme lien social	1 000,00 €	500,00 €
Faubourg 26	Spectacles et Culture Gestion du théâtre	2 000,00 €	1 200,00 €
Ferme à Cycles	Recyclage de meubles, de machines, de cycles, etc...	3 500,00 €	0,00 €
L'Oubliette	Animations culturelles et gestion du Louis XI	1 500,00 €	1 200,00 €
Les P'tits Bouts	Multi-accueil et Centre de Loisirs Périscolaire	3CPS	3CPS

Si Saillans Sonne	Ecole de musique	2 000,00 €	1 500,00 €
Tennis club Saillans	Pratique du Tennis	2 500,00 €	1 500,00 €
SOUS TOTAL des demandes des ASSOCIATIONS DE SAILLANS :		20 000,00 €	10 650,00 €

Fêtes communales :	Association porteuse en 2018 :		
14 JUILLET - FETE NATIONALE	La Pétanque Saillansonne	0,00 €	2 000,00 €
Grande VOGUE / VOGUE d'août	Tennis Club de Saillans	0,00 €	4 000,00 €
Fêtes traditionnelles :	Association porteuse en 2018 :		
CARNAVAL DE SAILLANS	Cirque à Roulette	1 200,00 €	1 000,00 €
FETE DE LA SAINT JEAN	Le Forum	0,00 €	400,00 €
SOUS TOTAL des subventions pour les FETES DE SAILLANS :		1 200,00 €	7 400,00 €

Compétence communale :	Association porteuse en 2018 :		
Stérilisation des chats	Ecole du Chat Libre	1 250,00 €	700,00 €
Amis de la Lecture	Bibliothèque (6 Grande Rue)	2 000,00 €	2 000,00 €
SOUS TOTAL des OBLIGATIONS COMMUNALES :		3 250,00 €	2 700,00 €

Adhésion / participation à des organisations :			
Resto du Cœur	Aide aux démunis	CCAS	CCAS
Biovallée	Adhésion à l'association	300,00 €	300,00 €
ADEM	Services liés à l'agriculture	0,00 €	60,00 €
ADES	Aides sociales personnes âgées	CCAS	CCAS
RASED	Soutien école	150,00 €	100,00 €
Prévention routière	Prévention routière	90,00 €	90,00 €
Subventions à des Associations extérieurs à Saillans :			
L'Accorderie	Entraide et partage, trocs	500,00 €	300,00 €
Cité Scolaire Die	Projet école de neige	360,00 €	0,00 €
Radio Diois	Radio associative	?	50,00 €
Radio St Ferréol	Radio associative	?	50,00 €
SOUS TOTAL des SUBVENTION ASSOCIATION HORS SAILLANS :		1 400,00 €	950,00 €

	Total demandes	Total proposé
GRAND TOTAL DES SUBVENTIONS :	25 850,00 €	21 700,00 €

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision

15. Adhésion de la commune de SUZE au SIGMA.

Monsieur le Maire indique que la commune de Suze a demandé son adhésion au SIGMA.

Cette demande a été validée à l'unanimité lors de la dernière réunion de comité syndical sous la formulation suivante :

- délibération n°31-01-2018-02 « Adhésion de la commune de Suze»,

Il rappelle que, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, les conseils des collectivités membres doivent se prononcer sur la délibération correspondante dans un délai de 3 mois et qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable. Monsieur le Maire présente la délibération correspondante du SIGMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- D'approuver la demande d'adhésion de SUZE au SIGMA,
- D'approuver la délibération n°31-01-2018-02 « Adhésion de la commune de Suze»,
- D'autoriser Monsieur le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document, et à accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente décision.

16. Projet de mise en sécurité des écoles

Dans le cadre d'un groupe de travail avec les habitants sur la sécurité aux abords de l'école publique Diane Lometto, la commune de Saillans souhaite effectuer les aménagements proposés en concertation avec les parents, les élus et le garde champêtre, soit :

Changer le sens de circulation : l'entrée des véhicules se ferait par le haut (Centre Est) du boulevard de l'écho, ce qui implique l'abattage d'un arbre, dont l'espérance de vie est inférieure à vingt cinq ans et qui doit être taillé court régulièrement afin de limiter les risques de chute de branches.

Changer l'entrée centrale du parking de l'écho actuel, celle-ci ferait face à la salle Saint Géraud.

Mettre en place un arrêt minute balisé par des quilles et un tracé au sol.

Matérialiser quelques places de stationnement afin de définir correctement celles-ci.

Installation de 4 totems avant l'entrée sur la place Maurice Faure avec une signalétique adaptée signalant la présence d'une école et d'enfants, ainsi que les rappels de vitesse autorisée.

Balilage de la traversée de la place Maurice Faure par « des petit pas ».

Le budget alloué a été étudié pour un résultat efficace mais sans gros investissement, car le souhait des citoyens est que l'ensemble du boulevard de l'Echo bénéficie d'une réfection complète à moyen terme.

Monsieur François PEGON informe les membres du conseil municipal sur le renoncement de l'ancienne municipalité sur ce projet. D'après lui, la remontée de file que générera ce sens de circulation risque de poser des problèmes de circulation au sein du village. Monsieur François PEGON est dubitatif face à l'exposé de ce projet et demande si les parents d'élèves ont fait ce choix.

Monsieur Michel GAUTHERON indique qu'un problème d'accès à une propriété n'est pas pris en compte et indique être en désaccord sur ce point, notamment à cause d'un problème de largeur de voirie.

Monsieur François PEGON demande s'il n'est pas judicieux de faire l'expérience de cette circulation avant d'engager des coûts définitifs pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une demande forte des parents depuis de nombreuses années.

Madame Agnès HATTON conclut en rappelant qu'il s'agit d'une demande de subvention et non d'une décision. Le projet peut donc être encore modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (2 abstentions : François PEGON et Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présent,

- ADOPTE le projet de mise en sécurité des abords de l'école Diane Lometto
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au département d'un montant de 3120 € HT dans le cadre des amendes de police 2018 ou 2019.

17. Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Madame Agnès HATTON indique que la commune n'a pas réévalué ses tarifs eau et assainissement depuis 3 ans (décembre 2014).

La mise à jour porterait sur la consommation à compter du 1^{er} janvier 2017 soit la facturation 2018.

Il est proposé de mettre en place des frais de confection de rôle pour 3.30 € par facture émise.

Par ailleurs, afin de limiter les émissions de mandats et titres complémentaires, il est proposé de définir un tarif basé sur une estimation en se reportant soit sur la moyenne de consommation des 3 dernières années lorsque celle-ci est connue soit sur une consommation moyenne pour un foyer de 4 personnes (90 m3/an).

Enfin, il est proposé de supprimer l'abonnement assainissement autonome de 20 €. En effet, la commune ne peut définir d'abonnement lié à l'assainissement autonome. En effet, seule une tarification correspondant à une prestation de service réalisée peut être facturée.

Aujourd'hui le SIGMA gère et facture les prestations sur les contrôles obligatoires de ces installations.

Parallèlement, d'autres démarches sont engagées pour améliorer le rendement du réseau de distribution de l'eau potable (pose de compteurs de production, contrôle de la perte d'eau en trop plein sur le réseau, recherche de fuites, pose de compteurs individuels plus fiables et plus précis).

Monsieur François PEGON demande si la législation prévoit ce type de facturation, ce qui est confirmé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (2 abstentions : François PEGON et Freddy MARTIN) des membres présents et représentés,

- ADOPTE le principe de la mise en œuvre d'une estimation moyenne sur les 3 dernières années lorsque celle-ci est connue, si aucune relève de compteurs n'a pu être effectuée ou si ces 3 dernières années ne sont pas connues, sur une estimation de 250 m3/an pour un foyer de 4 personnes.
- SUPPRIME l'abonnement à l'assainissement autonome à 20 € à compter du 1er janvier 2014
- FIXE le prix de confection de rôle à 3.30 € par facture émise à compter du 1er janvier 2017
- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération.

18. Actualisation du plan de financement (phase PRO) maison médicale/demande de DETR:

Madame Annie MORIN explique que la ventilation des coûts mise en œuvre pour présenter le dossier de DETR n'était pas judicieuse. En effet, les marchés de travaux étant globaux, il était difficile dans la mise en œuvre de l'opération de distinguer les travaux réellement affectés aux locaux périscolaires et à la maison médicale. (L'immeuble ayant déjà 2 maîtres d'ouvrage distincts).

Par ailleurs, les services de l'Etat souhaitant une stricte justification de l'ensemble des dépenses, le coût estimatif du projet a été revu comme suit :

Les montants indiqués pour chaque poste de dépenses doivent être justifiés <i>(éléments du programme, avant-projet ou devis non signés)</i>	Montant prévisionnel (HT)
TRAVAUX	363 661,00 €
MAITRISE D'OEUVRE (Y COMPRIS CT et SPS)	48 116,17 €
DIVERS ET IMPREVUS (10% TRAVAUX)	36 366,10 €
ACQUISITIONS FONCIERES PARKING	15 000,00 €
AMENAGEMENT PARKING	75 816,63 €
MAITRISE D'OEUVRE PARKING (ESTIMÉE A 10%)	7 500,00 €
TOTAL (€ HT)	546 459,90 €

En conséquence le plan de financement est le suivant :

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE LA PRÉSENTE OPÉRATION			
	Date d'obtention	Montant	Taux (%)
DETR		25 500,92€	5,8%
DSIPL		129 113 €	29,6%
Conseil régional (*)		108 685,00 €	24,80%
Conseil départemental (*)		173 869,00 €	39,80%
SOUS-TOTAL DES AIDES PUBLIQUES		437 167,92 €	80,00%
Part de la collectivité	Fonds propres	109 291,98 €	20,00%
	Emprunt	€	%
	Crédits bail ou autres	€	%
TOTAL GLOBAL		546 459,90 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (2 contres : François PEGON et Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- *APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,*
- *SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement au titre de la DETR 2018,*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet,*

19. Renforcement du réseau BT à partir du poste PLANCHETIEU (100% SDED)

Monsieur André ODDON expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Renforcement du réseau BT à partir du poste PLANCHETIEU

Dépense prévisionnelle HT : 41 439.83 €

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le SDED 41 439.83 €

Participation communale : 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- *APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF*
- *APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion techniques, administrative et comptable de ce dossier*

20. Convention financière Commune de Saillans/SIVU Les enfants du Solaure

Madame Christine SEUX explique qu'une convention de partenariat est nécessaire entre la commune de Saillans et le SIVU Les enfants du Solaure afin d'assurer et de fixer les modalités de participation financière de la commune de Saillans au service rendu par le service périscolaire.

L'objet de la convention porte sur la participation financière à la cantine et aux T.A.P pour les enfants de Saillans scolarisés à l'école Diane Lometto de Saillans.

Chaque enfant scolarisé dans le groupe scolaire Diane Lometto peut manger à la cantine. Les repas sont servis sur 4 jours par semaine et sont élaborés sur place.

Chaque enfant scolarisé dans le groupe scolaire Diane Lometto peut participer aux T.A.P à condition qu'une participation aux coûts du service soit prise en charge par la commune de résidence de ses parents.

Les communes adhérentes s'engagent à payer 50% du prix du repas soit 3.75 €/repas. La facturation se fait à terme échue : 1er trimestre scolaire à la fin de celui-ci et 2 et 3e trimestre en fin d'année scolaire

Les communes non adhérentes s'engagent à payer 7,50 €/repas. La facturation se fait à l'issue du 1er trimestre scolaire et le 2 et 3e trimestre en fin d'année scolaire.

A cela s'ajoute une participation à la prise en charge des repas des animateurs de 3,75 € facturée au prorata des enfants présents de la commune. Monsieur François PEGON demande quel est l'intérêt d'une telle participation. Madame Agnès HATTON explique qu'en reprenant les pratiques de l'association des Gourmands, la commune est tenue de délibérer sur ces tarifs.

La commune s'engage à payer 45 € par trimestre et par enfant inscrit. La facturation se fait à terme échu : 1er trimestre scolaire à la fin de celui-ci et 2 et 3e trimestre en fin d'année scolaire.

Monsieur François PEGON demande s'il s'agit d'un coût supplémentaire. Les élus jeunesse répondent positivement.

La convention prend effet en date du 1er/01/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- MANDATE le maire pour la signature et mise en œuvre de cette convention,

Questions diverses :

Madame ALLIOT réagit aux propos de Monsieur François PEGON sur le terme de « maladie incurable » à Saillans.

Monsieur le Maire fait un rappel de l'agenda communal :

Lundi 19 mars : présentation du projet du centre aquatique à Crest salle coloriage

Vendredi 23 mars : salle polyvalente : débat autour des compteurs LINKY avec une votation sur 15 jours

Semaine de l'économie locale du 25 au 31 mars avec notamment des journées portes ouvertes d'entreprises locales et le déroulement d'une journée PRO le vendredi 30 mars puis une journée GRAND PUBLIC le samedi 31 mars avec des conférences au Temple ainsi que l'exposition de 36 artistes.

Madame Sabine GIRARD rappelle la demande sur la présence d'élus à ces journées.

La séance est close à 22h07

Le secrétaire de séance,

